

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes
N° AURA 2024-E-016
Séance du 19 mars 2024

Avis relatif à la demande d'autorisation de travaux
dans la réserve naturelle nationale (RNN) des Contamines-Montjoie :
travaux de sécurisation de captage phases 2 et 3

Lors de la séance du 19 mars 2024, le CSRPN a examiné la demande d'autorisation de travaux dans la réserve naturelle nationale (RNN) des Contamines-Montjoie.

Pour rappel du contexte, en décembre 2021, une avalanche s'est déclenchée le long de l'Armancette arrachant une conduite aérienne d'adduction d'eau potable ainsi que de nombreux arbres, qui ont emporté avec eux une conduite enterrée alimentant un réservoir d'eau potable. La commune des Contamines-Montjoie a engagé des travaux d'urgence, correspondant à une première phase. Le CSRPN avait été saisi et avait rendu un avis¹ lors de la séance du 4 mai 2023 concernant la régularisation de ces travaux réalisés en urgence.

La nouvelle demande examinée concerne les travaux de sécurisation de captage en phases 2 et 3.

Au regard du contenu du dossier présenté, le CSRPN constate :

- l'absence de réalisation d'inventaires scientifiques adaptés permettant de déterminer les enjeux en matière de biodiversité sur la zone d'emprise des travaux ;
- l'absence de qualification et de quantification des impacts permettant de proposer en conséquence une mise en œuvre de la séquence « Éviter, réduire, compenser » adaptée.

En conséquence, le CSRPN **ajourne** son avis sur le dossier présenté et demande à ce qu'il soit examiné à nouveau sur la base d'un dossier contenant tous les éléments scientifiques permettant au CSRPN de se prononcer.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS



1 Lien vers l'avis publié [avis n°AURA-2023-E-026](#).